

AFFAIRE N° 2022/282

DELIBERATION
PACK 2023 ET PUBLICITES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2022



L'an deux mille vingt et deux, le 03 octobre 2022 à 09 heures, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation :	Mercredi 21 septembre 2022
Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	^
Nombre de membres représentés :	
Nombre de membres absents :	
Nombre de votants :	^

Tarifs HT

		4e de couverture	2e de couverture	3e de couverture	Intérieur - Pleine page	Intérieur - Vignette
Guides locaux	Lacanau Soulac-sur-Mer	2 000 €	1 725 €	1 625 €	1 000 €	625€
	Carcans-Maubuisson Hourtin & Naujac-sur-Mer	1 600 €	1 400 €	1 300 €	800 €	500€
	Le Verdon-sur-Mer Grayan-et-l'Hôpital Estuaire	1 200 €	1 075 €	975 €	600 €	375€
	Pack publicité Lac (Lacanau + Carcans-Maubuisson + Hourtin & Naujac-sur-Mer)	4 160 €	3 620 €	3 380 €	2 080 €	1 300€
	Pack publicité Pointe (Soulac- sur-Mer + Verdon-sur-Mer + Grayan-et-l'Hôpital + Estuaire)	4 500 €	4 220 €	3 900 €	2 400 €	1 500€
Magazine	Magazine pour l'ensemble de la destination	2 000 €	1 725 €	1 625 €	1 000 €	x
		Recto - Volet simple	Verso - Volet triple			
Plans des communes	Lacanau Soulac-sur-Mer	1 500 €	500 €			
	Carcans-Maubuisson Hourtin & Naujac-sur-Mer	1 300 €	350 €			
	Grayan-et-l'Hôpital Estuaire	1 000 €	250 €			
	Le Verdon					

		Tarif mensuel hors juillet/aout	Tarif mensuel juillet/aout			
Supports digitaux	Site web - Page rubrique activité	100 €	180 €			
	Site web - Page groupe / séminaire	100 €	180 €			
	Bornes interactives	120 €	150 €			
	Ecrans Funbox	120 €	150 €			

Les tarifs des packs 2023 figurent dans l'annexe 1 Affaire 2022/282.

Il est proposé de pouvoir accorder une remise maximale à hauteur de 35% afin de permettre d'accepter des partenariats en cours d'exercice. Cette remise se faisant à la discrétion du chargé de projet partenariat, sous l'autorité du responsable de pôle et après validation de la direction.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver La délibération « PACK 2023 ET PUBLICITES » de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Laurent PEYRONDET

